

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la recommandation 4.7 modifiée par la résolution V111.13 de la Conférence des Parties contractantes

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et le mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar*. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. La FDR remplie (et la ou les carte (s) qui l'accompagne (nt) doit être remise au Bureau Ramsar. Les rédacteurs sont instamment priés de fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques des cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Dr Magloir-Désiré MOUNGANGA
Géomorphologue, Chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST)
B.P. 10 961 Libreville /Tel : (241) 52 69 73 / 73 47 19
Email : moungang@nomade.fr

M^r Côte NDJOKOUNDA
Spécialiste en Evaluation Environnementale, Chargé d'études à la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)
B.P. 3903 Libreville / Tel (241) 72.27.00
E-mail : mambeleg2@yahoo.fr

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

usage interne seulement

Remplie le vendredi 20 janvier 2006

3. Pays : Gabon

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

4. Nom du site Ramsar : Setté-Cama

Date d'inscription

N° Référence du site

5. Carte du site incluse :

Voir annexe III de la note explicative et mode d'emploi pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la liste de Ramsar) : **oui**

b) format numérique (électronique) (optionnel) : **oui**

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude) :

02° 25' 00'' – 03° 00' 50'' Sud
09° 39' 12'' – 10° 30' 13'' Est

7. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelles grandes régions administratives elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le site de Setté-Cama est situé au sud-ouest du Gabon, dans la province de l'Ogooué Maritime. Il se trouve dans le département de Ndougou au sud, et le canton *Lagune*. Une localité d'importance secondaire administre ce site, il s'agit de la ville de Gamba (7205 habitants). Par contre la plus grande ville, Port-Gentil (80 000 habitants), se trouve au nord du site, à près de 200 km du site. Précisons tout de même que le site de Setté-Cama se trouve dans le même système que celui de Petit Loango, cette dernière se situant à moins de cinq kilomètres au nord du site de Setté-Cama.

8. Elévation : (moyenne et/ ou max. & min.)

Le site de Setté-Cama est situé dans le bassin sédimentaire côtier, dans ce qui est appelé localement la plaine côtière gabonaise, comprenant de petites collines où les altitudes dépassent difficilement les 100 mètres. Les moyennes généralement mesurées situent la topographie autour de 25 à 30 mètres. Quand au site de Setté-Cama, de manière stricto sensu, son altitude excède difficilement les 20 m, au niveau du village Sounga.

9. Superficie :

La superficie du site de Setté-Cama est de **220 000 ha**. Ce site comprend le domaine de chasse de Sette-Cama (**200 000 ha**) et le domaine de faune de la Plaine Ouanga (**20.000 ha**).

10. Brève description :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le site de Setté-Cama appartient au complexe Ndougou-Nyanga. Il se caractérise par un plan d'eau permanent, la lagune Ndougou, commandée par deux grands systèmes hydrologiques indépendants, la lagune Ndougou commandée par la rivière Rembo Ndougou, et le système hydrologique commandé par le fleuve Nyanga. Il s'agit de deux zones terminales du vaste bassin sédimentaire côtier gabonais, situé sur la côte sud gabonaise, représentant la côte d'accumulation sédimentaire.

Le site de Setté-Cama est constitué de plaines et de légères collines forestières. Il s'agit d'un milieu comprenant de nombreux marais et marécages, parsemé d'îlots de savanes. Le point le plus saillant au village Sounga, dans la crique qui porte le même nom, culmine à moins de 20 m de hauteur. Le site comprend un environnement favorable au développement des espèces vulnérables et menacées telles que les tortues marines, voire les tortues luths (*Dermochelys coriacea*), les plus répandues, les tortues vertes (*Chelonia mydas*) et les tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*), et les éléphants de forêt (*Loxodonta africana*).

11. Critères Ramsar :

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la résolution VII.11).

1 . 2 . 3 . 4 . 5 . 6 . 7 . 8

12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus :

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification)

Critère 2 : La tortue luth (*Dermochelys coriacea*, CR) et l'éléphant (*Loxodonta africana*, VU) étant des espèces protégées, il va de soi que leur niche écologique doit être préservée de

manière à assurer leur développement optimum ; de même, l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, VU) est une espèce très répandue dans ce site, associé généralement au crocodile du nil (*Crocodylus niloticus*, CITES App. II). Le Céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*, CITES App. II), le Céphalophe à dos jaune (*Cephalohus sylvicultor*, CITES App. II), la tortue verte (*Chelonia mydas*, EN) et la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*, CR) se trouvent également au site.

Critère 3 : Le site héberge une abondante variété d'espèces représentée par 82 espèces de reptiles, 75 espèces d'amphibiens, plus de 84 espèces de poissons, 15 espèces de chauve-souris et un peu plus de 455 espèces recensées d'oiseaux. Pour plus de détails, voir le point 20 ci-dessous.

Critère 4 : le site Setté-Cama représente une niche écologique importante pour le développement des grands mammifères de forêt, notamment les éléphants (*Loxodonta africana*) et buffles nains des forêts (*Syncerus caffer*), et les mammifères d'eau comme l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), qui utilisent généralement les marais pour les bains de boues. Ce site est aussi considéré comme faisant partie des principales zones où viennent se reproduire les oiseaux migrateurs et certaines espèces d'oiseaux d'eau comme le Pélican gris (*Pelecanus rufescens*) et l'aigle pêcheur (*Haliaeetus vocifer*). En dehors des oiseaux, le littoral est le lieu privilégié de ponte de tortues marines ; l'espèce la plus souvent rencontrée est la tortue luth (*Dermochelys coriacea*).

Critère 8 : De nombreuses espèces de poissons profitent de ce plan d'eau comme frayères, de zone d'alimentation et de reproduction. C'est le cas pour la Carangue (*Caranx hippos*), le Rouge (*Lutjanus dentatus*), le Mulet (*Liza falcipinnis*), la Bécune (*Sphyræna afra*), le Capitaine (*Polydactylus quadrifilis*), etc.

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ ou 3 et/ ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) : Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué

a) région biogéographique :

Le site se trouve dans la partie sud de la région écologique de l'ouest de la côte Equatoriale (Southern West Coastal Equatorial Ecoregion)

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

WWF : Freshwater Ecoregions of Africa

14. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines- naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Cet environnement de Setté-Cama semble être le résultat soit d'un ennoyage issu des phases transgressives et régressives qui se sont succédé durant le quaternaire récent, soit le résultat d'une tectonique cassante plus ancienne, provenant de la séparation des continents africain et américain, ayant abouti à la formation d'une baie, laquelle se serait progressivement refermée au cours du quaternaire récent pour lui donner la morphologie actuelle : la lagune Ndougou.

Par ailleurs, le bassin de la Nyanga n'est que le bassin inférieur du fleuve qui, après un parcours de plus de deux cents kilomètres au Congo, puis au Gabon, aboutit à Igotchi, et parcourt les soixante derniers kilomètres dans le bassin côtier, avant de se jeter à l'océan, dans un estuaire de plus de six kilomètres de long.

Ces deux complexes naturels sont dominés par les plaines d'inondation, et les terrains s'élèvent très peu, sans atteindre de grandes hauteurs ; on peut ainsi observer des imbrications de cuvettes et de légères élévations dont les principales dénivellations sont orientées vers la lagune Ndougou pour le premier, et vers le parcours de la Nyanga pour le second. Le régime hydrologique est associé au rythme des saisons climatiques, avec des pics qui interviennent en octobre-novembre et mars-avril. Sur le plan de la pluviométrie, les données moyennes annuelles oscillent entre 1600 et 2500 mm d'eau. Le domaine climatique est de type sub-équatorial, avec deux régimes : le type lagunien caractérisé par huit mois de pluies par an (d'octobre à mai); d'autre part, nous avons le type tchibanguien caractérisé par sept mois de pluies par an. Les deux régimes sont influencés par une exposition du milieu aux diverses fluctuations atmosphériques issues du déplacement des centres d'action. Quant aux températures moyennes annuelles, elles oscillent entre 25 et 27 °C.

Sur le plan géologique, le milieu est représenté par sept séries sédimentaires, allant de l'Albien (Secondaire) au Plio-Pléistocène (limite entre le Tertiaire et le Quaternaire). Ces séries mettent en évidence deux grandes tendances sédimentaires caractérisées, la première, par des dépôts marins, représentés en grande partie par des calcaires, des grès fins et/ou grossiers, de quelques intercalations de faunes marines, de marnes, de sables et d'argiles marines. Quant à la seconde tendance, elle est caractérisée par le développement de dépôts continentaux, comprenant une association de sables, d'argiles et de graviers, la série des cirques d'âge Plio-pléistocène, et de grès.

La nature du substratum permet de comprendre que les sols sont pour l'essentiel composés de sables et d'argiles ; par contre dans les dépressions, l'hydromorphie est quasi présente. L'eau n'est permanente que le long des cours d'eau et dans les dépressions hydromorphiques, à cause de la présence des argiles. Par contre, l'eau est temporaire là où les sables sont abondants, à cause de leur forte capacité d'absorption. En effet, lorsqu'une pluie arrose le milieu, il peut se passer deux à trois jours avant que le sable absorbe toute la quantité d'eau précipitée. Le long des cours d'eau, les fluctuations du niveau de l'eau n'interviennent que lorsqu'une pluie s'est déclarée ; en moyenne, les niveaux varient entre 50 cm et 1 mètre hauteur. L'exception est faite pendant les pics d'octobre-novembre et mars-avril où les lits des cours d'eau débordent tellement que les niveaux peuvent facilement dépasser 1,5 m voire 2 m, créant ainsi des lits d'inondation qui vont au-delà de 200 m par rapport au lit principal.

15. Caractéristiques physiques du bassin versant

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sol principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

Le site de Setté-Cama est centré sur la lagune Ndougou et sur le système du fleuve Nyanga. Le domaine lagunaire de Ndougou forme une légère dépression délimitée au nord et au nord est par la plaine de Koumaga, à l'est et dans la première moitié sud-est par les Monts Doudou, vastes collines qui forment les premiers contreforts des massifs du Mayombe, au sud et dans la seconde moitié sud-est par la plaine Moukoko. Le principal tributaire de la lagune est le Rembo Ndougou qui prend sa source dans les petites collines situées dans les contreforts du Mayombe. En dehors de cette rivière, ce sont d'une part de petits ruisseaux situés pour l'essentiel vers le nord et le nord-est de la lagune qui assurent une partie importante de l'alimentation en eau douce. Ces ruisseaux ne dépassent que très difficilement les quinze kilomètres de long. D'autre part, ce sont des sources d'eau souterraines et les eaux de pluie qui procurent le reste d'approvisionnement en eau du domaine lagunaire. Dans la lagune, on note la présence d'importants îlots de dimensions variables. Autour de la lagune, ce sont des forêts inondées et marécageuses qui dominent l'espace. Au nord de Setté-Cama, on peut observer une vaste dépression composée de deux criques : celle de Sounga et celle de

Simba. Ces deux criques ont un chenal unique vers le déversoir (la lagune). Les profondeurs de la lagune varient entre un et six mètres en moyenne ; mais à certains endroits, on peut noter des profondeurs pouvant dépasser vingt mètres, notamment vers le village de Pitonga, à l'est de Setté-Cama.

Quant au bassin de la Nyanga, notamment le cours inférieur du fleuve, il est situé dans une vaste plaine alluviale à l'intérieur de laquelle se trouve logée de nombreuses dépressions qui ont favorisé la formation de zones marécageuses. Ces dépressions sont interrompues vers le sud par une série de plateaux de basse altitude, légèrement ondulés, au dessus desquels se trouve la plaine Ouanga. C'est à la faveur de ces faibles altitudes que se développent de vastes domaines marécageux si importants dans ce domaine à cause des pratiques de pêche en saison sèche qui amènent les populations à vider certains de ces plans d'eau à demi asséchés. Nous avons d'une part le lac Mandjé situé au nord du village Mayonami sur la rive droite, qui est encerclé par une vaste zone marécageuse. Sur la rive gauche, le développement du domaine marécageux semble résulter de la dissection du plateau de Panga au sud, et des Monts Mourima N'Zao à l'est, qui a favorisé le développement d'un réseau hydrographique permanent.

La région est couverte, dans son ensemble par une mosaïque forêt savane. La savane est le paysage le plus fréquemment rencontré puisqu'elle occupe la majeure partie du bassin aval de la Nyanga. Ces savanes sont souvent associées à des bosquets, signalant la plupart du temps, la présence de points d'eau. Les forêts occupent généralement les berges des rivières (forêts galeries) et correspondent aux zones d'influence des eaux au moment des crues. Les mangroves constituent les principales formations végétales des cinq derniers kilomètres du cours de la Nyanga.

16. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives ; etc.

Site remarquable presque encore intacte, compte tenu de la très faible emprise humaine dans cet environnement, Setté-Cama est un refuge pour les espèces dont la ressource en eau est primordiale : oiseaux migrateurs, tortues marines, poissons, mais aussi les petits et grands mammifères. L'eau est présente partout, et le système dans son ensemble régule le plan d'eau des deux bassins hydrologiques de Ndougou et de la Nyanga, en matière de recharge des eaux de la lagune et de la rivière Nyanga.

17. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A . B . C . D . E . F . G . H . I . J . K . Zk (a)

Continental: L . M . N . O . P . Q . R . Sp . Ss . Tp . Ts . U . Va . Vt . W . Xf . Xp . Y . Zg . Zk (b)

Artificielle : 1 . 2 . 3 . 4 . 5 . 6 . 7 . 8 . 9 . Zk (c)

b) dominance :

Enumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

A ; E ; F ; H ; I ; J ; K ; M ; Xf ; N . O . P

18. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar

Ce site comprend trois types d'habitat favorable au développement de la végétation, tels que identifiés pour Petit Loango (*noter que les 18, 19 et 20 correspondent aux mêmes caractéristiques que Petit Loango*), à savoir :

- la mosaïque forêt-savane, caractéristique des milieux de refuge, et les forêts inondées des cuvettes alluviales qui représentent des zones d'alimentation des grands mammifères, notamment les éléphants (*Loxodonta africana*), les buffles (*Syncerus caffer*), les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) et deux espèces de Céphalophes, à savoir le Céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*) et le Céphalophe à dos jaune (*Cephalophus sylvicultor*) ;
- les mangroves des ceintures lagunaires, où abondent les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), les poissons, dont les principales espèces sont représentées par le Tarpon (*Tarpon atlanticus*), la Carangue (*Caranx hippos*), le Rouge (*Lutjanus dentatus*), le Mulet (*Liza falcipinnis*), la Bécune (*Sphyraena afra*), le Capitaine (*Polydactylus quadrifilis*). Ces milieux constituent aussi des refuges pour les oiseaux d'eau tels que les grandes Aigrettes (*Egretta alba*), les Spatules d'Afrique (*Platalea alba*), et les Pélicans gris (*Pelecanus rufescens*).
- les plages qui sont des lieux privilégiés de ponte des tortues marines, notamment les tortues luths (*Dermochelys coriacea*), les plus répandues, les tortues vertes (*Chelonia mydas*) et les tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*).

19. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici la liste taxonomique des espèces présents – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Sur le plan floristique, une étude récente menée par la Fondation Smithsonian a relevé l'existence de plus de 7532 arbres répartis dans 374 espèces. Les espèces dominantes sont représentées par les familles des Fabaceae et des Euphorbiaceae typiques des forêts du bassin du Congo. Setté-Cama faisant partie du complexe de Gamba, cet inventaire prend aussi en compte ce site, au même titre que Petit Loango.

Sur le site, la forêt de transition (le terme est employé ici pour qualifier les eaux saumâtres) représentée ici par la mangrove, est répartie en cinq grandes espèces : deux palétuviers rouges de la famille des Rhizophoracées (*Rhizophora racemosa* et *Rhizophora harrisonii*), le palétuvier blanc de la famille des avicenniacees (*Avicennia nitida*), le palétuvier gris (*Conocarpus erectus*) et le petit palétuvier blanc (*Laguncularia racemosa*), tous deux de la famille des combrétacées. Entre ces formations inféodées aux saumâtres et la forêt de terre ferme, se développe généralement des palmeraies à faux palmiers dattiers, les *Phoenix reclinata*.

Quant à la forêt de terre ferme, elle en grande partie représentée par l'Okoumé (*Aucoumea klaineana*), l'Ozouga (*Saccoglottis gabonensis*), l'Alep (*Desbordesia glaucescens*), l'Ozigo (*Dacryodes buettneri*), le Mubala (*Pentaclethra macrophylla*), le Tali (*Erythrophleum ivorense*), le Moabi (*Baillonella toxisperma*), l'Andok (*Irvingia gabonensis*), le Douka (*Mimusops africana*). Les formations secondaires comprennent généralement le

Parasolier (*Musanga cecropioides*), l’Ahinebé (*Anthocleista schweinfurthii*), l’Ilomba (*Pycnanthus angolensis*).

20. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l’information fournie au point 12. Justifier l’application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici la liste taxonomique des espèces présents – cette liste peut être fournie en tant qu’information complémentaire à la FDR.*

Quant à la faune, elle comprend une abondante variété d’espèces représentée par 82 espèces de reptiles (22 espèces de lézards, 3 espèces de crocodiles, 46 espèces de serpents, 11 de tortues), 75 espèces d’amphibiens (recensement réalisé grâce à une étude récente menée par la Fondation Smithsonian). Le caractère remarquable de cette région est le dénombrement de 15 espèces de chauve-souris dans un espace aussi réduit, pour les petits mammifères, et un peu plus de 42 grands mammifères dont l’éléphant, le buffles et l’antilope cheval. La faune aquatique a vu le dénombrement de plus de 84 espèces de poissons dont deux de la famille des Mormyridae jamais décrites jusqu’ici. Les oiseaux représentent un peu plus de 455 espèces recensées, principalement les espèces des forêts tels que Souimanga à tête verte (*Cyanomitra verticalis*), Souimanga carmelite (*Chalcomitra fuliginosa*), Souimanga à gorge bleue (*Chalcomitra rubescens*), Tourtelette demoiselle (*Turtur brehmeri*), Tourtelette tambourette (*Turtur tympanistris*), Vautour à flancs roux (*Accipiter castanilius*), quelques petits oiseaux d’eau de type Martin pêcheur à ventre blanc (*Alcedo leucogaster*), Martin pêcheur à poitrine bleue (*Halcyon malimbica*) Martin pêcheur à tête rousse (*Ceyx lecontei*). A cela il faut ajouter le perroquet jaco (*Psittacus erithacus*), notre emblème national, appelé aussi le gris du Gabon.

21. Valeurs sociales et culturelles :

Par exemple production halieutique, forestière importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Etablir la distinction entre l’importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio économiques actuelles.

Pour l’instant, ce site est utilisé comme domaine de chasse, et ce statut confère une exploitation rationnelle tant du point de vue de la ressource que de celui du milieu. Seules les populations locales ont un droit d’usage dans le cadre des besoins de subsistance ; de plus l’exploitation de ce milieu par les communautés locales inféodées est relativement marginale, même si la ville de Gamba, la plus grande localité autour du domaine lagunaire compte 7205 habitants; les autres villages, ceux du canton Lagune (611 habitants), du canton Bongo (61 habitants) et du canton Basse-Nyanga (509 habitants) ont une population un peu moins importante. La principale valeur culturelle est liée à l’exploitation des lieux par les populations pour la pêche et l’agriculture.

22. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Dans le site de Setté-Cama, le régime foncier est celui qui régit l’ensemble du territoire. En effet, l’Etat est propriétaire de toutes les terres ; il accorde cependant un droit d’usage coutumier aux communautés locales qui utilisent et exploitent le sol. Cette disposition est contenue dans le décret n°192/PR/MEPCR, du 04 mars 1987 réglementant l’exercice des droits d’usages coutumiers. Ce texte est appuyé par la loi n°16/2001, du 31 décembre 2001, portant code forestier en République Gabonaise.

b) dans la région voisine :

Les dispositions citées ci-dessus concernent également les régions voisines au site de Setté-Cama. Par ailleurs, Setté-Cama fait partie de l'Aire d'Exploitation Rationnelle de Faune de Setté-Cama qui comprend en son sein deux réserves de faune de Petit Loango notamment, et de la Plaine Ouanga, et trois domaines de chasse d'Iguéla, de Ngové-Ndogo, et de Setté-Cama.

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau)

a) dans le site Ramsar :

Dans le site, l'occupation du sol est très faible ; on compte approximativement entre 0,5 à 1 habitant au km². C'est la localité de Gamba située dans le domaine, qui constitue la seule zone d'emprise réelle sur le sol. Les mesures restrictives prises ces dernières années par le conseil départemental de Ndougou et la compagnie Shell Gabon permettent de réguler l'occupation du sol autour de ce site. C'est essentiellement le nord et le nord-est du domaine lagunaire qui sont consacrées à l'agriculture, à cause des terres qui sont favorables à la production. Une portion congrue du site est utilisée pour les jardins de case (derrière les maisons); mais de manière générale, l'agriculture est marginale. L'essentiel des produits viennent de Tchibanga, localité voisine située à plus de 80 km au sud du site. Par contre la pêche est la principale activité du site.

L'approvisionnement en eau de la ville de Gamba est fait par un système de pompage des eaux de la lagune. Ces eaux sont ensuite traitées pour la consommation. Par contre dans les villages, les eaux proviennent des sources d'eau naturelles environnantes

b) dans la région voisine / le bassin versant

Dans la région, on compte deux types de concentration humaine : celui lié à la ville de Gamba, et celui des petits villages autour de la lagune, notamment et par ordre d'importance, les villages de Setté-Cama, Pitonga et Mayonami.

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

Le seul projet défavorable reste l'exploitation pétrolière de Shell Gabon dans le bassin de la lagune Ndougou. D'autre part, l'extension urbaine autour de la localité de Gamba peut constituer un facteur défavorable, dans la mesure son contrôle et son accompagnement ne sont pas optimum.

b) dans la région voisine

Dans le voisinage du site, on peut indiquer la forte présence de la société d'exploitation pétrolière Shell Gabon qui exploite depuis plus de 50 ans des gisements de pétrole autour du complexe d'aires protégées de Gamba.

25. Mesures de conservation en vigueur :

Enumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar ; les pratiques de gestion ; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

Le site de Setté-Cama bénéficie du statut d'aire d'exploitation rationnelle de faune, d'après l'arrêté n° 1571/SF-CHPP, du 29 décembre 1966, portant classement de l'aire d'exploitation rationnelle de faune de Setté-Cama. Plus spécifiquement, Setté-Cama est reconnu dans cette aire comme un domaine de chasse.

La compagnie d'exploitation pétrolière Shell Gabon a mis en place depuis plus d'une dizaine d'années, un programme consacré à la valorisation du complexe, et des mesures pour la conservation. Par ces mesures, les plus importantes constituent l'interdiction totale de la pratique de la chasse par les employés, le respect des normes hygiène- sécurité environnement (HSE) qui oblige les employés à respecter scrupuleusement les consignes de la loi 16/93 sur l'environnement, et l'application du décret 405 relative aux études d'impacts sur l'environnement.

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Le site de Setté-Cama fait désormais partie du parc national de Loango (ce parc comprend deux entités : Loango nord avec comme administration le cantonnement d'Iguéla, et Loango sud avec comme cantonnement Setté-Cama). Même si son statut actuel lui confère cette prérogative, et même si la loi de création de ce parc a déjà été promulguée, l'opérationnalité de ce son nouveau statut est encore relativement floue et ambiguë. Le seul projet inscrit dans ce site concerne la création du parc national de Loango, avec deux entités distinctes : le parc de Loango Nord (avec un conservateur à Iguéla), et le parc de Loango sud (avec un conservateur à Setté-Cama). Une fois le statut de ce parc sera clairement défini (notamment une délimitation qui correspond aux contraintes du milieu [inclusion du bassin versant tout entier, avec sa continuité morphologique]), nous pensons que la gestion pourrait être beaucoup plus facilitée. De plus, les responsabilités des conservateurs et des chefs de cantonnement des Eaux et Forêts devraient être clairement expliquées aux populations, de manière à ce que chaque groupe puisse comprendre le rôle des uns et des autres. Pour l'instant, aucun plan d'aménagement n'a officiellement été proposé.

27. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Les recherches en cours dans ce site concernent principalement :

- sur terre : les grands mammifères, éléphants et gorilles ;
- en mer : les baleines et les tortues marines

Les résultats de ces recherches ont souvent du mal à être mis à la disposition du public. Une partie essentielle de ces travaux sont réalisées par l'ONG internationale Wildlife Conservation Society (WCS), notamment sur la génétique des baleines à bosses, dans le cadre de la conservation de ces espèces menacées d'extinction. Par ailleurs des travaux sur le comptage des traces et des nids, et sur le bagage des tortues marines viennent compléter les initiatives qui sont entreprises par le WCS et le WWF dans la région. Par ailleurs, la fondation Shell qui appuie les travaux de la Smithsonian Institut, développe depuis plus de cinq ans un vaste programme d'inventaire de la faune et de la flore du complexe de Gamba.

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP), relatives au site ou bénéfique au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Une ONG, IBONGA, financée par la WWF, organise de façon saisonnière des manifestations dans ce sens : conférences publiques dans les écoles de la localité de Gamba, excursions dans le parc avec les élèves, campings, etc.

29. Loisirs et tourisme actuel :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et / ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Ce site compte les complexes touristiques suivants :

- le complexe dénommé Setté-Cama Safari dont les principaux loisirs sont la pêche sportive, la découverte d'animaux caractéristiques, les ballades en forêt et savane ;
- le Projet Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées qui développe des circuits touristiques autour du complexe de Gamba, avec pour point de chute la case de passage géré par le conseil départemental ;
- les différents hôtels de la localité de Gamba qui offrent aussi quelques distractions aux visiteurs.

Ces complexes reçoivent chaque week-end un peu plus d'une dizaine de touristes, aussi bien locaux qu'étrangers.

30. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/ région et fonctionnelle/ sectorielle, par exemple ministère de l'agriculture/ ministère de l'environnement, etc.

Aujourd'hui, avec la création en janvier 2006 du Ministère en charge des parcs nationaux, ce site est sous la juridiction du Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé des Parcs Nationaux.

31. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Ce site a toujours été sous juridiction du Ministère cité ci-dessus ; la Direction Générale des Eaux et Forêts, le service concerné est la Direction de la faune et de la Chasse (DFC). Mais aujourd'hui, avec la prise en compte des nouveaux parcs nationaux, l'autorité de gestion est composée des deux conservateurs de Loango Nord et Sud, sous la supervision du Conseil National des Parcs Nationaux (CNPN). Les coordonnées sont les suivantes:

Présidence de la République
Conseil National des Parcs Nationaux
B.P. 546 Libreville ; Tel (241) 44 54 89 / 44 55 05

32. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.